

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le premier août à dix-huit heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt-cinq juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants : 10
10		

Présents :

Jean-Marc ABBADIE, Maire

Simone MOURET - Patrick BATTISTON - Alain LACRAMPE, Adjoints-

Catherine LANCIEN - Yves ASELMEYER - Yves MAYSTRE - Pierre SOUTRIC - Didier VERGÉ

Procurations : Valérie GALCERA donne procuration à Alain LACRAMPE

Secrétaire de séance : Simone MOURET

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

2019/42 – Location appartement n° 3 – Villa de la Tour

Plusieurs demandes sont arrivées en Mairie. Une d'entre-elles répond aux critères prioritaires (habitant du village, enfant scolarisé au RPI, solvabilité).

L'appartement sera loué à Monsieur et Madame VERGARA José et Maria, loyer mensuel à 565 €.

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

2019/43 et 2019/44 – Prime fixe annuelle redevance - Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 04 juillet 2019 d'Adour Garonne qui confirme que notre demande de subvention pour la reconstruction de la station d'épuration a été retenue. Il conviendra de délibérer au plus tard le 25 septembre 2019 pour l'obtention de l'aide d'un montant de 180 000 €.

- Montant DETR	200 000 €
- Conseil Départemental	144 000 €
- Agence Adour Garonne	180 000 €
	<hr/>
	524 000 €

Aussi, il est demandé de fixer le prix de l'assainissement à 1.50 € H.T/m3 (redevances incluses) à compter du 1^{er} novembre 2019.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil la mise en place d'une part fixe annuelle avec différents tarifs, à savoir :

- Diamètre 15, 20 mm	30 €
- Diamètre 30 mm	150 €
- Diamètre 40 mm	200 €

Vote du Conseil Municipal, à l'unanimité.

2019/45 – Restructuration du réseau des finances publiques

Vu les projets présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans le département des Hautes-Pyrénées par la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanences dans les mairies, présence ponctuelle dans les MSAP et France Services),

Vu le regroupement des SIP de Lourdes et Lannemezan et du SIE de Lourdes à Tarbes.

Vu la création d'une seule trésorerie hospitalière sur le département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de s'opposer à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural et demande :

Le Maintien d'une trésorerie de proximité par EPCI avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (recouvrement en matière d'impôt, tenue des comptes des hôpitaux et des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux).

Le maintien du Service des Impôts des Particuliers de Lannemezan et de Lourdes de pleine compétence.

Le maintien du Service des Impôts des Entreprises de Lourdes de pleine compétence.

2019/46 – Instauration de principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) de travaux sur des ouvrages des réseaux distribution de gaz

GRDF nous demande de prendre une délibération pour l'occupation provisoire de notre domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption de la présente délibération permettrait de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

QUESTIONS DIVERSES

Convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain communale – Lotissements de Poume et Sen Cesté

Vu la délibération en date du 13 novembre 2018,

Il convient de renouveler cette convention pour le Lotissement Poume – MM. TESTEIL, CHARROUIN, FERILOLO, LAYRET, LARROUTURE, HIRTZ, MOYNET.

Pour le Lotissement Sen Cesté, la convention doit être rédigée pour MM. FURLAN, LARROUY S.

Demande prêt de salle par le C.L.I.C.

Prêt de la salle pour la formation de nos aînés, 5 ateliers d'informatique par semaine, de septembre à juin 2019 :

- Lundi 14h30 / 16h00
- Vendredi 9h30 / 12h30 - 14h00 / 17h00

La Commune reste prioritaire pour un besoin de salle dans ces créneaux.

Feuille de clôture du conseil municipal du 1^{er} août 2019

2019/42 – Location appartement n° 3 – Villa de la Tour

2019/43 et 2019/44 – Prime fixe annuelle redevance - Assainissement

2019/45 – Restructuration du réseau des finances publiques

2019/46 – Instauration de principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) de travaux sur des ouvrages des réseaux distribution de gaz

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i>	<i>GALCERA Valérie</i> <i>Procuration à Alain Lacrampe</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i>
<i>VERGE Didier</i>		